



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 18 mai 2026

// Innovation //

Des ombrières de parking captant l'énergie solaire pour consommer local, moins cher et plus responsable

Avec l'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings de quatre sites communautaires, Laval Agglomération accélère sa transition énergétique. L'objectif : produire localement une électricité renouvelable consommée directement par les bâtiments publics du territoire, afin de réduire sa dépendance au marché de l'énergie et maîtriser durablement ses dépenses énergétiques.

Les premiers travaux sont désormais visibles sur les parkings de l'Aquabulle et de la piscine Saint-Nicolas, où plusieurs structures photovoltaïques sont en cours d'installation. Le déploiement se poursuivra dès le mois de juin sur les sites du pôle Loiron-Ruillé et de l'Hôtel d'entreprises Ecoparc de La Gravelle.

À terme, les 1 893 panneaux photovoltaïques installés sur ces quatre sites produiront environ 872 000 kWh d'électricité par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 745 habitants (hors chauffage et eau chaude) ou neuf mois de consommation électrique de l'Aquabulle.

Ce projet s'inscrit dans l'ambition portée par Laval Agglomération et la Ville de Laval de tendre vers l'autonomie énergétique et la neutralité carbone à l'horizon 2050. « Produire localement l'énergie que nous consommons est un enjeu stratégique pour notre territoire. Avec ces installations photovoltaïques, nous agissons concrètement pour réduire notre dépendance énergétique, maîtriser nos dépenses et accélérer la transition écologique de notre patrimoine bâti », souligne Florian Bercault, Maire de Laval et Président de Laval Agglomération.

Laval Agglomération assure la maîtrise d'ouvrage et le financement de cette opération, dont le montant total des travaux s'élève à 1,48 M€.

Une production locale au service des bâtiments publics

Les quatre sites équipés d'ombrières photovoltaïques fonctionneront en autoconsommation individuelle et collective. L'électricité produite sera d'abord consommée directement par les bâtiments situés sur les sites producteurs (i.e. autoconsommation individuelle) :



- l'Aquabulle ;
- la piscine Saint-Nicolas ;
- le pôle Loiron-Ruillé ;
- l'hôtel d'entreprises Ecoparc de La Gravelle.

Le surplus de production sera ensuite redistribué à d'autres équipements communautaires dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective :

- le théâtre des 3 Chênes à Loiron ;
- Le Quarante ;
- le musée du Zoom ;
- l'Hôtel communautaire.

« L'autoconsommation collective permet de créer un véritable circuit court de l'énergie entre nos équipements publics. L'électricité produite sur nos parkings alimentera directement plusieurs bâtiments communautaires. C'est une solution concrète, locale et exemplaire pour répondre aux défis climatiques et énergétiques », précise Nicolas Deulofeu, Vice-président en charge des Énergies, de la décarbonation et de la lutte contre le dérèglement climatique.

Au total, 55 % de l'électricité produite alimentera directement les bâtiments équipés ; 35 % sera redistribuée à quatre autres bâtiments communautaires. A la mise en service, le taux d'autoconsommation sera ainsi de près de 90 % et atteindra rapidement les 100% en réaffectant le surplus d'électricité vers des installations communautaires du service Eau et Assainissement, comme la station d'épuration des eaux usées ou l'usine des eaux.

Premières installations visibles à l'Aquabulle

Sur le parking de l'Aquabulle, plusieurs ombrières sont déjà en cours d'installation. Ces équipements permettront également d'améliorer le confort des usagers en protégeant les véhicules du soleil et des fortes chaleurs estivales. Sur ce site, le projet bénéficie d'un soutien financier de l'État via le Fonds Vert PCAET, à hauteur de 63 130 €.

Les travaux actuellement engagés à l'Aquabulle et à la piscine Saint-Nicolas devraient s'achever début juillet 2026. Ils laisseront ensuite place aux opérations nécessaires à la finalisation des raccordements ainsi qu'aux interventions techniques préalables à la mise en fonctionnement des installations.

Les derniers travaux, sur les sites du pôle Loiron-Ruillé et de l'Hôtel d'entreprises de La Gravelle, s'achèveront fin octobre 2026 avec une mise en service progressive des installations.

Contact presse :

Solène DESCAVES (intérim) : presse@laval.fr

02 43 49 46 28



Un projet structurant pour la transition énergétique du territoire

À travers cette opération, Laval Agglomération entend :

- accélérer la décarbonation de son patrimoine ;
- réduire sa dépendance énergétique ;
- mieux maîtriser l'évolution du coût de l'électricité ;
- répondre aux exigences réglementaires du décret tertiaire ;
- développer une production locale d'énergie renouvelable ;
- renforcer l'exemplarité environnementale de la collectivité.

Le projet s'inscrit également dans le cadre de la loi APER, qui impose le développement de l'énergie solaire sur les parkings de plus de 1 500 m², notamment via l'installation d'ombrières photovoltaïques.

Les puissances installées ont été définies en fonction des caractéristiques de chaque site : surface disponible, configuration des parkings, environnement immédiat ou encore contraintes d'ensoleillement.

Des économies concrètes pour la collectivité

La production des installations photovoltaïques représentera environ 30 % de la consommation électrique actuelle des bâtiments concernés.

Les économies annuelles estimées s'élèvent à :

- 66 000 € pour les bâtiments en autoconsommation individuelle ;
- 51 000 € pour les bâtiments alimentés en autoconsommation collective.

Les économies générées permettront d'amortir l'investissement de 1,48 M€ en une douzaine d'années.

En produisant une partie de son électricité localement, Laval Agglomération entend également mieux se prémunir contre la volatilité des prix de l'énergie et limiter sa dépendance aux marchés extérieurs.

Une stratégie énergétique à long terme

L'installation des ombrières s'inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et le futur Schéma Directeur des Énergies Renouvelables, en cours d'élaboration. D'autres projets photovoltaïques sont déjà à l'étude sur le territoire, notamment pour alimenter le patrimoine de la Ville de Laval et sur de futurs projets d'autoconsommation collective.

Contact presse :

Solène DESCAYES (intérim) : presse@laval.fr

02 43 49 46 28